

FICHE DESCRIPTIVE DE MINE

Document établi par l'Ecole du Génie d'Angers et mis en ligne par les soins du CPADD

IDENTIFICATION

Nom : VMRUD

Pays : Yougoslavie

Type : Anti personnel

Action : Effet dirigé

Destination : Exercice

Mode de pose : Manuel



DESCRIPTION SOMMAIRE :

- Mine à effet dirigé se caractérisant par ses deux bipieds métalliques amovibles et perforés.
- La partie supérieure de la mine comporte deux alvéoles permettant la mise en place de deux fumigènes.
- Le corps de la mine est en matière plastique de couleur vert olive et dispose de deux bandes de peinture jaune sur chaque face de la mine.
- La mine est dotée d'un dispositif de mise à feu électrique composé d'un détonateur électrique, d'une ligne de tir de 30 m, d'un testeur de ligne et d'une poignée de tir.
- Dimensions (sans les pieds) : Long. 231 mm x Larg. 89 mm x Haut. 46 mm.
- Masse totale de la mine : 1,500 kg.

FONCTIONNEMENT SOMMAIRE :

- Cette mine est destinée à être utilisée comme une arme de protection de zone. De ce fait, elle est conçue pour être commandée par un tireur.
- Lorsque la mine est armée, l'inflamateur est en place dans un des alvéoles supérieurs et la ligne de tir de 30 m est complètement délovée en arrière de la mine. Le tireur, après avoir testé la ligne de tir, branche la poignée de mise à feu et attend.
- Une action du tireur sur la poignée de mise à feu entraînera la création d'un courant électrique qui, par l'intermédiaire de la ligne de tir, initiera l'inflamateur et allumera la charge fumigène.

DESAMORCAGE ou NEUTRALISATION DESTRUCTION :

Désamorçage :

- Pour des raisons de sécurité, la procédure de désamorçage de cette mine est classifiée. Elle ne peut être consultée que dans la rubrique "informations protégées" par les spécialistes dûment qualifiés.

Destruction :

Sans objet.

INFORMATIONS DIVERSES :

- En Ex-Yougoslavie, les autochtones l'appellent "Télévisarta" ce qui signifie "Mine télévision".
- Conditionnement : carton de 10 mines VMRUD avec accessoires.
- Autres versions : Mine réelle MRUD (Ex-Yougoslavie).

Homologuée le : 04/07/96/DFD.